

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal**  
**de la commune de Banyuls dels Aspres 66 300**  
**Séance du Mercredi 21 Septembre 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation et son affichage : 14/09/2016

L'an deux mille seize et le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

**Présents** : Henri BADIE - Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Isabel CAJELOT-ROMERO, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Alicia EY-NOMDEDEU et Frédéric MALET.

***3 Absents Excusés : Monsieur Thierry ENCOYAND et  
 Mesdames Béatrice LAGARDE et Rossella NICOLOTTI.***

***3 Procurations : Monsieur Thierry ENCOYAND à Monsieur Laurent BERNARDY,  
 Madame Béatrice LAGARDE à Madame Christelle GALINIE-MOUCHE et Madame  
 Rossella NICOLOTTI à Monsieur Paul COMES.***

Secrétaire de séance nommé(e), à l'ouverture de la séance, soit à 21H45 :  
 Madame Christelle GALINIE-MOUCHE.

**Projet d'implantation d'une centrale solaire au sol de production  
 d'électricité sur la commune de Banyuls dels Aspres**  
**Avis de la commune au développement du Projet de la Société EOLE-RES**  
**Mise en œuvre pour la mise en compatibilité du PLU**  
**Acceptation du Lancement de la procédure de la déclaration de projet**  
**Acceptation de l'ensemble des autorisations préalables**  
**Signature d'une promesse de bail emphytéotique en état futur d'acquisition  
 et après acquisition effective des terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol de production d'électricité sur des parcelles ci-dessous désignées « LES TERRAINS » sur la commune de Banyuls dels Aspres, conduit par la Société EOLE-RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

Aujourd'hui les terrains sont référencés appartenant à l'Etat, mais VINCI en demeurerait néanmoins propriétaire (attente d'actes de propriété).

## « LES TERRAINS »

SE CTI ON	NUMER O	LIEU-DIT	CONTENANCE (m <sup>2</sup> )	COMMUNE	DEPART
AA	88	AL CIEURER	2 861	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	90	AL CIEURER	5 313	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	43	AL CIEURER	6 733	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	40	AL CIEURER	2 771	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	39	AL CIEURER	3 616	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	36	MAS D'EN RAMIS	18 364	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	47	MAS D'EN RAMIS	5 148	BANYULS DELS ASPRES	66
AA	53	MAS D'EN RAMIS	31 167	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1914	MAS D'EN RAMIS	300	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1915	MAS D'EN RAMIS	117	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1918	MAS D'EN RAMIS	799	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1916	MAS D'EN RAMIS	153	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1917	MAS D'EN RAMIS	464	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1919	MAS D'EN RAMIS	4 512	BANYULS DELS ASPRES	66
B	1547	MAS D'EN RAMIS	1 629	BANYULS DELS ASPRES	66
		<b>TOTAL</b>	<b>83 947</b>		

**Monsieur le Maire, rappelle la procédure en cours consistant en l'achat par la commune de Banyuls dels Aspres via France Domaine des TERRAINS en vue d'y implanter le projet de centrale solaire.**

**La société EOLE-RES, société spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, disposant d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main, de la conception à la mise en service, projette d'implanter une centrale solaire de production d'électricité sur les parcelles ci-dessus identifiées.**

**En vue de cette implantation, la société EOLE-RES propose à la Commune de signer une promesse de bail emphytéotique en état futur d'acquisition sur la base du projet ci-annexé.**

**Une fois l'acquisition des TERRAINS effective, la Société EOLE-RES propose à la Commune de signer une promesse de bail emphytéotique.**

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir valablement délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,***

**DECIDE**

De donner un avis favorable au développement d'un tel projet,

De mettre en œuvre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec ce projet, en engageant la procédure de « Déclaration de Projet » nécessaire, et avec la collaboration du Bureau d'Études Info Concept chargé de l'élaboration du PLU de la Commune.

D'Autoriser la société EOLE-RES à réaliser l'ensemble des études nécessaires au développement du projet solaire (technique, environnement, paysage, ingénierie, foncier, urbanisme, électricité...)

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer une Promesse de Bail emphytéotique en état futur d'acquisition.

D'Autoriser Monsieur le Maire, une fois l'acquisition des TERRAINS par la commune effective, à signer une Promesse de Bail emphytéotique avec la société EOLE-RES et de tout autre document nécessaire à la bonne marche du projet (autorisations de dépôts de permis de construire et toutes autres demandes d'autorisations administratives)

D'Autoriser la société EOLE-RES à déposer auprès de l'autorité administrative les demandes et déclarations nécessaires à la réalisation du projet (Défrichement, Permis de Construire, Environnement, Energie, Industrie Etc.) et à faire procéder aux études de raccordement au réseau électrique.

D'Autoriser la société EOLE-RES à réaliser l'ensemble des études, des travaux et des aménagements nécessités par la construction de la centrale solaire de production d'électricité.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme.*

**Le Maire, Laurent BERNARDY**



*Laurent Bernardy*

## Acte à classer

38-2016

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-09-29T10-43-26 00 ( MI202946943 )

Identifiant unique de l'acte : 066-216600155-20160921-38-2016-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : projet implantation centrale solaire au sol - avis commune au développement du projet de la Société EOLE-FES mise en oeuvre pour mise en compatibilité du PLU d'acceptation du lancement de la procédure de déclaration du projet- Acceptation des autorisations préalables-Signature promesse bail emphytéotique en état futur d'acquisition et après acquisition effective des terrains



Date de décision : 21/09/2016

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [délib n° 38.PDF](#)

Pièces jointes : [projet promesse bail emphytéotique.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/16 à 10:43

Par [BERNARDY Laurent](#)

Transmis

Date 29/09/16 à 10:43

Par [BERNARDY Laurent](#)

Accusé de réception

Date 29/09/16 à 10:53